

Un premier mouvement social aux résultats très mitigés

Les années 2008 à 2010 voient l'émergence d'un mouvement social, alliant formes de contestations institutionnelles (tentative d'intimer les autorités locales, provinciales et nationales à appliquer la loi, recours aux droits de l'homme, envois de doléances à la compagnie, plainte adressée au Conseil des Ministres) et tactiques non-institutionnelles caractérisées par des actions directes et parfois violentes (mise à sac de jeunes arbres, destruction d'engins motorisés s'apprêtant à raser une forêt sacrée, menace contre les agents de la compagnie, légère dégradation des locaux). Face au silence infligé, les paysans ne voyaient pas d'autre issue que la provocation pour se faire entendre et être pris au sérieux.

Face à ce début d'insurrection, les réactions pour le moins inattendues de la compagnie et du gouvernement ne se cantonnent pas à une quelconque répression (si ce n'est l'arrestation de quelques leaders relâchés le jour même du procès). Elles s'orientent vers une tentative de conciliation. A ce moment-là, le gouvernement estime que mieux vaut étouffer l'affaire, tenter de calmer les villageois et rassurer la compagnie tout en lui notifiant ses droits mais aussi ses devoirs. Les autorités, qui reconnaissent comprendre les réactions intempestives des populations, jouent le rôle de médiateur et exigent de la compagnie un nouvel EIES, scientifiquement et techniquement irréprochable. Il sera finalisé fin 2010. La délimitation et le mesurage des terres accaparées est réalisée afin d'envisager un système de compensation au bénéfice des familles spoliées.

La compagnie propose alors trois différentes options, mais non négociables :

- un dédommagement en espèce,
- une relocalisation de terre, et
- une allocation de plans d'hévéas à charge de les cultiver et entretenir par les familles.

La première solution apparaît seule étant viable pour les Bunong. La seconde est refusée en bloc eu égard à la piètre qualité des sols pour les lopins de terres proposés en remplacement. Quant à la troisième, le manque d'enthousiasme des Bunong à devenir petit exploitant dans l'hévéaculture sur une terre qui n'est plus à eux mais dont ils ont seulement la gestion durant le temps de la concession (après quoi la terre revient à l'Etat) suscite également réticence, mais plus de 150 familles de paysans s'y résignent,

sans être suffisamment avertis des tenants et des aboutissants. Pour convaincre les plus réfractaires, KCD-Socfinasia lance des opérations de défrichage autour des champs afin de les isoler et de contraindre les paysans à partir. D'autres familles Bunong s'endettent en tentant de reprendre des lots d'hévéas dont les parcelles étaient pour la plupart stériles. Face à l'insécurité foncière grandissante, plus d'une centaine de Bunong, le plus souvent ceux devenus petits exploitants temporaires au service de la compagnie, abdiquent et optent pour vendre leur terre à des migrants khmers profitant de cette opportunité. Privée d'une grande partie de ses terres, la communauté dépend de plus en plus de l'économie de marché et de ses fluctuations pour se nourrir.

Une dernière épée de Damoclès s'abat sur la communauté bunong avec la transaction proposée par l'agro-industrie. Les villageois perdent espoir quand ils constatent le prix dérisoire qu'on leur propose en échange de leurs terres accaparées. En guise de dédommagement, KCD-Socfinasia verse aux Bunong la ridicule somme de 200 dollars par hectare. Une valeur marchande qui d'ailleurs ne guère de sens pour la plupart d'entre eux dans la mesure où elle comprend des pans de territoires sacrés et inaliénables. Thun Saray, président de l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge rapporte le fait que désormais « *[les habitants] estiment que, pour réparer le préjudice qu'ils subissent, le dédommagement financier ne peut être inférieur à 30 000 à 50 000 euros par personne [tout en impliquant] la restitution de leurs terres* ».